

Gabon-UA/Coopération sanitaire

Le siège du Centre collaborateur régional à Libreville opérationnel

I. I
Libreville/Gabon

Les clés du bâtiment ont été, officiellement, remises par la ministre d'État en charge de la Santé, Denise Mekam'ne Edzidzie, à la délégation mandatée par l'Union Africaine.

LE ministre d'Etat, ministre de la Santé, Me Denise

Mekam'ne Edzidzie, a symboliquement remis, vendredi dernier, à Libreville, les clés du bâtiment abritant le Centre collaborateur régional (CCR) de contrôle des maladies. Un organisme de coopération sanitaire relevant de l'Union Africaine (UA) à la délégation de l'organisation panafricaine en séjour au Gabon, après présentation de l'Accord de siège signé au minis-



Photo : D.R.

La ministre d'Etat à la Santé, Denise Mekam'ne Edzidzie (c) et les membres de la délégation de l'UA.

tère gabonais des Affaires étrangères.

En effet, les représentants des chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la création du Centre africain de contrôle et de pré-

vention des maladies (Africa CDC) par la décision de la Conférence du 24e Sommet de l'UA, tenu à Addis-Abeba en janvier 2015. A la suite de ce sommet, le Conseil d'adminis-

tration de cette instance a confirmé que la candidature du Gabon a été retenue pour accueillir le Centre collaborateur régional (CCR) pour l'Afrique centrale de l'AFRICA CDC en juin 2016, en même temps que celle du Kenya pour l'Afrique de l'Est, de l'Égypte pour l'Afrique du Nord, de la Zambie pour l'Afrique australe et du Nigeria pour l'Afrique de l'Ouest.

Les CCR ont pour mission de soutenir les pays de leur sous-région respective dans les efforts qu'ils déploient pour répondre efficacement aux situa-

tions d'urgences sanitaires, et relever les défis complexes de santé, avec un accent particulier sur les systèmes d'alerte précoce, la surveillance épidémiologique, la riposte et sur le Règlement sanitaire international (RSI).

La délégation de l'UA, qui a séjourné à Libreville la semaine écoulée, était conduite par le directeur du CCR, Jhon N. Nkengasong, en personne. Ce dernier a saisi cette opportunité pour rencontrer plusieurs membres du gouvernement gabonais ayant un rapport avec la santé, la prévention et le contrôle des maladies.

Piéton

Manœuvre périlleuse



Photo : J.F.Marola

Plus de peur que de mal pour le conducteur et les passagers de ce minibus, roulant dans le sens Angondjé-Cap Estérias. Selon des témoins, en tentant une marche-arrière, le chauffeur a failli envoyer son véhicule dans un ravin. Les occupants du petit bus n'ont eu leur salut que grâce aux troncs d'arbres qui jonchent les abords de cette route, ceux-ci ayant stoppé l'automobile dans sa course folle.

Dos d'âne non signalés



Photo : J.F.Marola

En vue certainement de décourager les adeptes de la vitesse, sur le petit linéaire entre le carrefour Rio et les feux tricolores du rond-point de STFO, des dos d'âne sont visibles depuis un certain temps. Une bonne initiative, surtout qu'un établissement supérieur, une école primaire et une église catholique se trouvent à cet endroit. Mais les autorités auraient été plus inspirées en signalant la présence de ces bombement transversaux, afin de ne pas mettre en péril les usagers qui n'en sont pas encore informés.

Sous le poids de l'âge



Photo : J.F.Marola

Le spectacle a fait marrer plus d'un usager le week-end dernier sur le boulevard Triomphal, à Libreville : ce véhicule d'un autre âge, à bord duquel avaient pris place deux occupants, roulant dans le sens rond-point de la Démocratie-Géant Casino (Mbolo), a brusquement vu sa direction céder lorsque le conducteur a tenté une manœuvre au niveau de l'entrée du ministère de la Fonction publique.

Par J.F.M



Avis d'Appel d'Offres (AA0)
GABON

Programme de remise à niveau des infrastructures ferroviaires de la SETRAG (PRN)
Financement: AFD
(AON No: 26.02.18-AFD)

1. Le concessionnaire des chemins de fer Gabonais (SETRAG) a obtenu des fonds de l'Agence Française pour le Développement (AFD), pour le financement du coût du Projet de remise à niveau des infrastructures du chemin de fer Transgabonais. La SETRAG a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements prévus au titre du Marché objet du présent avis d'appel d'offres.

Cet appel d'offres est référencé AON No: 26-02-18-AFD en date du 06 avril 2018 relatif aux Travaux d'ouverture de pistes d'accès aux zones instables à traiter en 2018 (N° 7 à 13)

Il est ouvert aux soumissionnaires nationaux ayant les compétences requises.

2. La SETRAG sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux ci-dessus.

Les délais d'exécution des travaux suivant l'allotissement sont indiqués dans le dossier d'appel d'offres (DAO).

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts des bailleurs » avec la particularité rappelée ci-dessus.

4. Les soumissionnaires éligibles, identifiés et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la SETRAG; Nohine LO - Directeur du Programme d'Investissement (DPI) Téléphone / Fax : +241 01.70.83.01, E-mail : appel.offres@setrag.com ou prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9 heures à 15 heures, heure locale, tous les jours ouvrables.

5. Conditions de Qualification et de Sélection sont :

Les exigences en matière de qualification telles qu'indiquées dans le Dossier d'Appel d'Offres National et concernant d'une part la capacité financière, et d'autre part la capacité technique et l'expérience sont celles inscrites au point 2 - Qualification - de la section III des « Critères d'évaluation et de Qualification ». Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles (voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées).

Une Garantie de Soumission n'est pas requise. Une déclaration de garantie de Soumission est requise.

L'adjudicataire sera choisi sur base de ses qualifications et de son expérience dans le domaine du génie civil et des travaux publics (ensolement et terrassement); de son aptitude et sa capacité à mobiliser des moyens humains et matériels adéquats pour la réalisation des travaux dans les délais indiqués; de sa solvabilité et sa capacité financière.

Ces critères seront déterminants pour la sélection. Aucun facteur qui n'est pas défini ci-dessus ne pourra être utilisé pour juger de la qualification du Soumissionnaire.

6. Une réunion préparatoire se tiendra à la SETRAG (salle de réunion de la Direction Générale), le vendredi 20 avril 2018 à 10h00. Une visite des sites des travaux sera organisée le 24/04/2018 par le Maître de l'Ouvrage Délégué SETRAG.

7. Le dossier d'appel d'offres (DAO) sera envoyé par messagerie électronique (E-mail : appel.offres@setrag.com) aux entreprises identifiées et susceptibles de répondre efficacement aux objectifs visés. Aucun paiement n'est demandé. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 07 mai 2018 à 10 heures, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus le 07 mai 2018 à partir de 10 heures 30 minutes.

8. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

SETRAG, BP 2198, Direction Générale
Route principal d'OWENDO,
Nohine LO - Directeur du Programme d'Investissement (DPI)
Téléphone / Fax : +241 01.70.83.01,
E-mail : appel.offres@setrag.com

LE DIRECTEUR GENERAL